



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Carpentras

Pôle réglementation et police administrative
Affaire suivie par Mme Valérie FLEUTRET
Tél : 04 90 67 70 22
sp-manifestations-sportives-carpentras@vaucluse.gouv.fr

Carpentras, le

14 MARS 2024

**RECEPISSE DE DECLARATION
d'une manifestation sportive non motorisée sur voies ouvertes
à la circulation publique avec chronométrage ou classement final des participants**

**Le préfet de Vaucluse
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Objet : note d'information à l'attention de l'organisateur de la course pédestre intitulée « Grand Raid Ventoux » prévue les 26, 27 et 28 avril 2024

Références :

Vu les articles L. 2212-1 et suivants, L. 2215-1, L. 3221-4 et L. 3221-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du Code du Sport ;

Vu les articles R. 411-29 à R. 411-31, R. 412-9 et R. 414-3-1 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Bernard ROUDIL, Sous-Préfet de Carpentras ;

délivre récépissé à :

Monsieur Laurent BELMONTE, représentant l'association « Team Sports 84 » dont le siège social se situe au 134 route de la Roque-Alric au Barroux – 84330, de sa déclaration faisant connaître son intention d'organiser le vendredi 26, le samedi 27 et dimanche 28 avril 2024, une course pédestre avec chronométrage, intitulée « Grand Raid Ventoux » selon les itinéraires déposés lors de la déclaration et joints en annexe au présent récépissé.

Sur la base des éléments que vous avez communiqués dans le dossier de déclaration, vous trouverez ci-dessous une synthèse des informations principales relatives à la manifestation sportive dont vous assurez l'organisation.

I. Caractéristiques de l'épreuve

La course pédestre intitulée « Grand Raid Ventoux » a été déclarée le 24 janvier 2024 auprès de mes services.

La manifestation est prévue les 26, 27 et 28 avril 2024, sur les communes de Malaucène, Beaumont du Ventoux, Bedoin, Brantes, Caromb, Gigondas, Lafare, La Roque Alric, Le Baroux, Sablet, Saint Hippolyte le Graveyron, Saint Léger du Ventoux, Séguret, Suzette et une commune de la Drôme.

Le nombre maximal de participants est de 1500 et une centaine de spectateurs sont attendus.

Le « Grand Raid du Ventoux » est composé de plusieurs formats qui se déroulent en une seule étape, à allure libre et en un temps limité. Le départ est donné à 05h00 le samedi et l'arrivée est prévue à 10h00 le dimanche.

- Le **GRV 120K** : 125 km au départ de Malaucène, pour 500 coureurs, temps maximum 30 h. Départ le vendredi 26 avril à 00 h 00
- Le **GRV 80K** : 85 km au départ de Malaucène pour 500 coureurs, temps maximum 19 h. Départ le samedi 27 avril à 7 h 00
- Le **GRV 80K** relais x4 : 85 km divisé en 4 sections, au départ de Malaucène, pour 50 équipes, temps maximum 19 h. Départ le samedi 27 avril à 7 h 00.
- Le **GRV 45K** : 45 km au départ de Malaucène, pour 500 coureurs, temps maximum 10 h. Départ le 27 avril à 7 h 00.
- Le **GRV 25K** : 25 km au départ de Malaucène, pour 500 coureurs, temps maximum 6 h. Départ le samedi 26 avril à 9 h 00.

Les départs et arrivées sont prévus à Malaucène, au lieu-dit les Palivettes.

II. Régime de circulation

Les participants sont soumis au strict respect du code de la route.

Cette épreuve se déroule essentiellement sur des sentiers balisés en pleine nature. Cependant des traversées de routes seront nécessaires.

A chacune de ces traversées, le régime de circulation appliqué sera la priorité de passage. L'ordre des priorités prévu le code de la route, peut être provisoirement modifié, au moment du passage de la course, pour permettre le bon déroulement et assurer la sécurité du public, des participants et des autres usagers de la route.

L'organisateur mettra en place les moyens nécessaires pour sécuriser la totalité de l'itinéraire de la course ; la présence de signaleurs (**tous équipés d'un gilet de couleur claire de classe 2**) sur chacun des tronçons de routes ouvertes à la circulation est impérative.

Les signaleurs faciliteront le déroulement des épreuves, dans le cadre de la priorité de passage, et sécuriseront les traversées des carrefours, des axes ouverts à la circulation, à la sortie des chemins empruntés par les concurrents ainsi que les traversées des routes départementales (RD19, RD40, RD41, RD90, RD90a, RD938, RD974, RD136, RD153 et RD242).

Une signalisation d'annonce de la course (AK14 et un panneau « attention course ») devra être positionnée sur les routes débouchant sur l'itinéraire de la course, 100 mètres avant les intersections. Toute implantation d'obstacles latéraux (points durs) sur le domaine public routier est proscrite.

Arrêt ou interruption immédiate de l'épreuve en cas d'urgence.

La chaussée et ses accotements devront être nettoyés et ce, dès la fin de l'épreuve, et avant la remise en circulation, le cas échéant.

III. Itinéraires et dates

La course se déroulera selon les itinéraires et date mentionnés dans le dossier de déclaration. Ces annexes sont jointes à la présente note.

IV. Dispositif de sécurité

Conformément au règlement de la fédération délégataire compétente, vous avez prévu le dispositif de sécurité suivant :

- 20 signaleurs
- 2 à 4 personnes au niveau de chaque point de transition qui se déplacent également
- 1 médecin urgentiste qui suit la progression des coureurs
- 3 ambulances
- 10 secouristes
- matériel de premiers secours avec oxygène et défibrillateur
- liaison téléphonique avec les centres de secours par téléphones GSM

Vous devrez compléter ce dispositif en mettant en place et à vos frais les moyens de secours suivants :

s'agissant des personnes :

- avant le départ de la manifestation, l'organisateur s'assurera des conditions météorologiques favorables au déroulement de celle-ci (www.meteofrance.com et www.vigicrues.gouv.fr) ;

s'agissant des secours :

- garantir en permanence les accès libres pour les véhicules d'incendie et de secours (largeur minimale de 3 mètres avec aire de croisement, de 25 m X 5,5 m, tous les 300 m ou largeur minimale de 5 mètres /hauteur minimale de 3,5 mètres) et l'approche aux points d'eau incendie en organisant notamment le stationnement des véhicules, le positionnement des infrastructures mobiles... ;

- prévoir plusieurs points d'accès, judicieusement répartis, réservés aux secours sur l'ensemble du parcours si celui-ci n'est pas praticable par des véhicules de secours ;
- formaliser un ou plusieurs points de rendez-vous avec les secours ;
- disposer d'un appareil téléphonique afin d'appeler les secours en cas d'urgence (18 ou 112) ;

s'agissant de la protection des massifs forestiers :

- sensibiliser les personnes sur l'interdiction de fumer et d'utiliser des feux nus, des flammes et des artifices :
 - affichage de pancartes (parking, zone de départ, zone d'arrivée...)
 - distribution de flyers
 - diffusion de messages (si sonorisation)
- annuler la manifestation si la prévision de danger météorologique est classée en risque incendie exceptionnel (www.vaucluse.gouv.fr/l-acces-aux-massifs-forestiers-en-vaucluse-en-a6264.html)

Dans le cadre du plan Vigipirate en vigueur, le responsable sûreté désigné de la manifestation sportive, doit mettre en place un dispositif de sécurité adapté et préventif, à l'occasion de son évènement sportif, à commencer par l'affichage des consignes Vigipirate en tout point du site.

Dans la mesure du possible, ces rassemblements (avec grand nombre de personnes) doivent être organisés dans des espaces clos ou clôturés pour pouvoir contrôler efficacement les entrées et les sorties. Il pourra être utilisé des barrières reliées entre elles, des blocs en béton et des véhicules du comité d'organisation comme élément de barrage.

Le contrôle des accès aux zones accueillant du public devra faire l'objet d'une surveillance particulière avec un filtrage souple à l'aide d'un contrôle visuel du contenu des sacs, colis et contenants. À ce titre et dans le cadre notamment de l'article L 611-1 du code de la sécurité intérieure, il pourra utilement faire appel à des sociétés de sécurité privée agréées.

L'accessibilité des véhicules de secours d'urgence ou de lutte contre les incendies doit être maintenue.

Dans les lieux qui engendrent des files d'attente importantes, l'organisateur veillera à fluidifier les accès, sans en compromettre la qualité du contrôle.

En outre, cette surveillance nécessitera de mettre en place des « patrouilleurs », qui pourront détecter des bagages abandonnés ou bien des stationnements de véhicules suspects pour pouvoir faire un signalement aux services de police ou de gendarmerie d'un comportement inhabituel.

Une aire de dégagement, suffisamment proportionnée, devra être visiblement indiquée, au départ et à l'arrivée, pour envisager un repli de mise en sécurité en cas d'actes de terrorisme.

VI. Respect de l'environnement

Vous serez également tenu de respecter les observations suivantes :

- les véhicules de l'ensemble des participants (public, concurrents, organisateurs) stationneront en totalité hors des voies ouvertes à la circulation publique ;
- emprunt exclusif des chemins et sentiers existants ; pas d'utilisation de traces sauvages (faux sentiers), pas de création de nouveaux sentiers ;
- interdiction d'utiliser tout engin à moteur sur les sentiers ou chemins non carrossables, en particulier pour les opérations de balisage et débaisage ;
- pas d'usage de moto sur les sentiers de randonnée balisés ou non ;
- certains chemins, en terrain naturel, sont ouverts à la circulation publique, l'organisateur prendra les précautions nécessaires afin d'éviter tout accident ;
- obtenir les autorisations préalables des propriétaires des terrains privés utilisés pour la manifestation ;
- tous les moyens disponibles devront être mis en œuvre afin de garantir la pérennité des lieux et notamment la récupération des déchets engendrés par l'organisation, les participants ou le public de cette manifestation ; les zones de ravitaillement, de départ et d'arrivée devront rester propres ;
- faire un briefing avant course sur les consignes environnementales et un rappel au départ de la course ;
- pose du balisage dans les 48h avant l'épreuve et enlèvement complet du balisage dans les 24h suivant la fin de l'épreuve ; seuls les balisages par rubans, flèches cartonnées et piquets amovibles, sans clous dans les arbres (agrafes de 8 mm possibles), seront acceptés ;
- le balisage doit être mobile et éphémère : tout marquage au sol, quel que soit le produit utilisé, est à prohiber ;
- vous rappellerez à l'ensemble des participants les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2013030-0006 du 30 janvier 2013 qui régit l'emploi du feu dans le Vaucluse : en forêt et jusqu'à une distance de 200 m d'un massif boisé, il est interdit de fumer et de porter le feu (barbecue, etc.).

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire Général

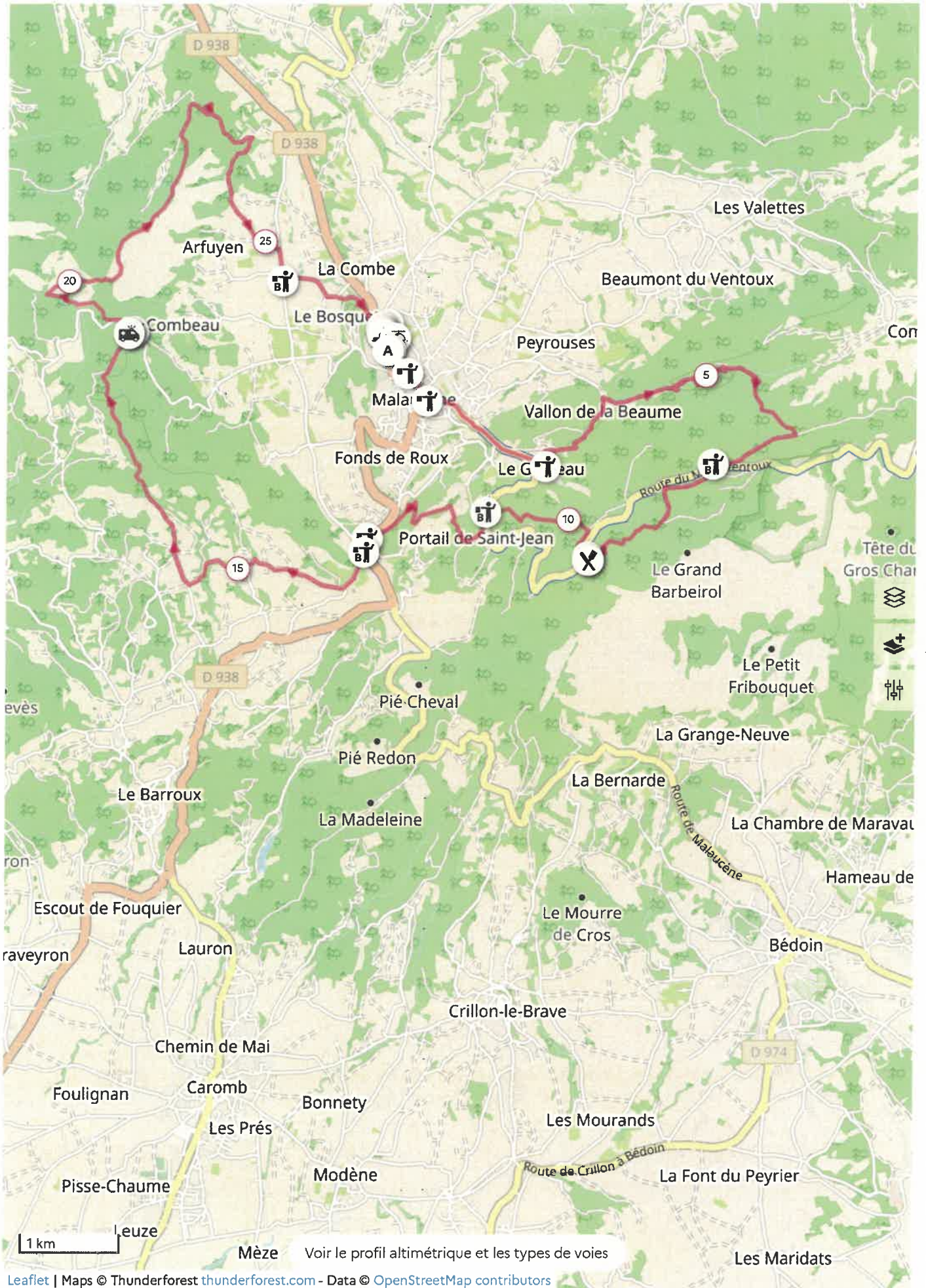

Philippe de BRION

Copie transmise pour information à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
- Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse (Carpentras)
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours (Vaison-la-Romaine)
- Monsieur le Chef de Centre de l'ONF
- Madame la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse (ARD Carpentras, ARD Vaison-la-Romaine)
- Madame la Présidente du PNR du Mont-Ventoux
- Mesdames et Messieurs les Maires de Caromb, Suzette, Malaucène, Beaumont du Ventoux, Bedoin, Brantes, Gigondas, Lafare, La Roque Alric, Le Barroux, Sablet, Saint Hippolyte le Graveyron, Saint Leger du Ventoux, Seguret

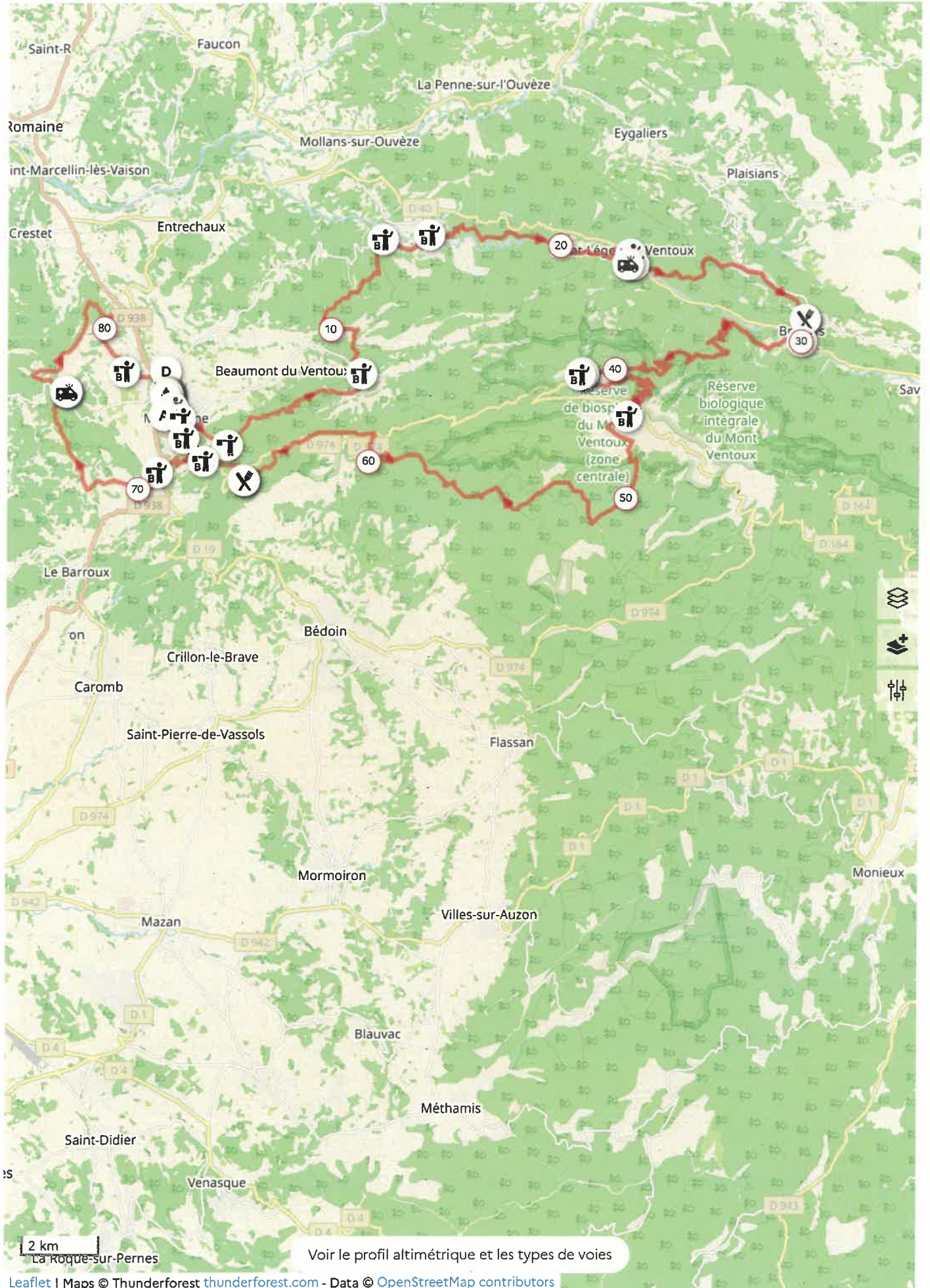
imprimer

27 km



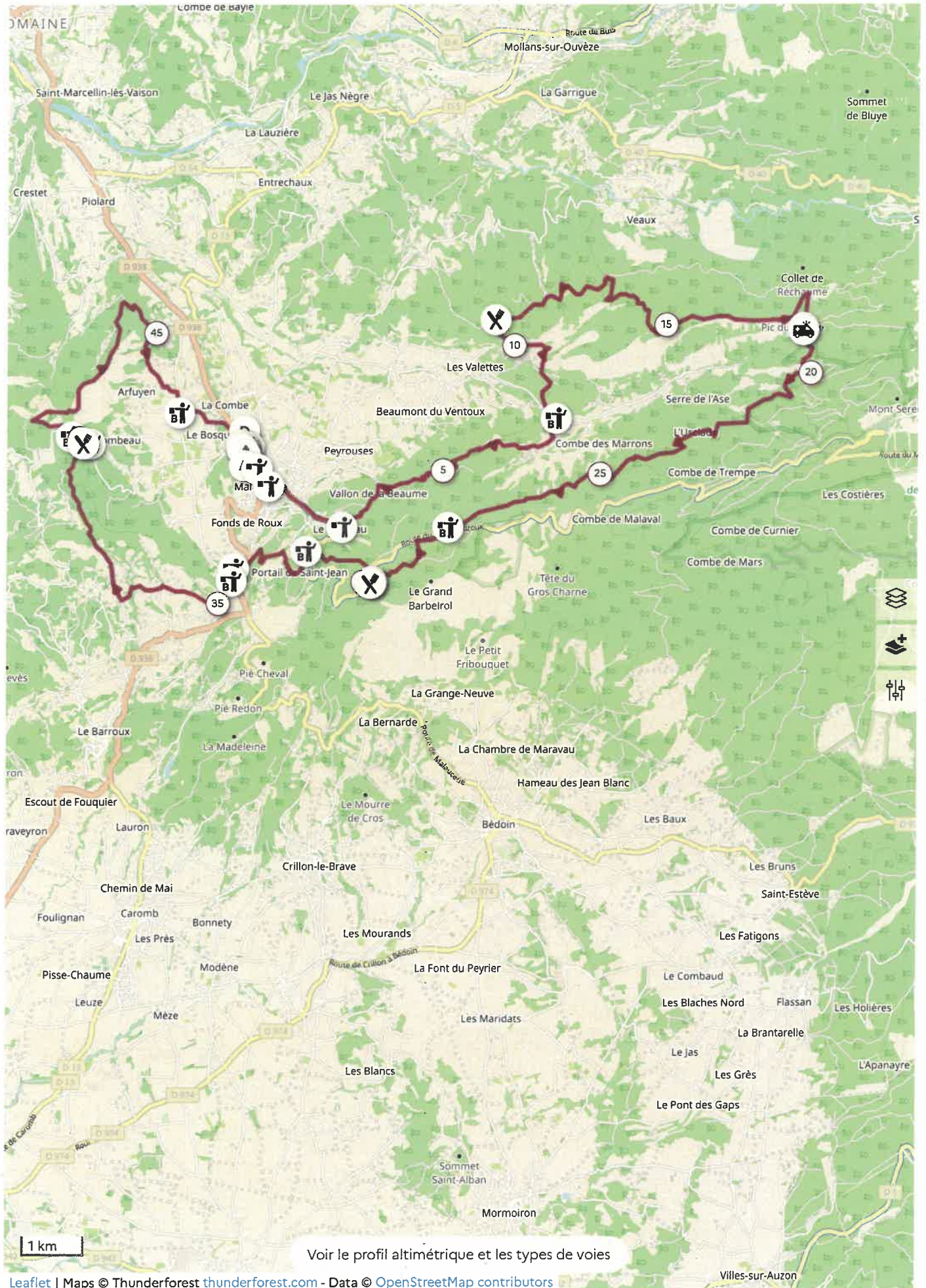
imprimer

85 km



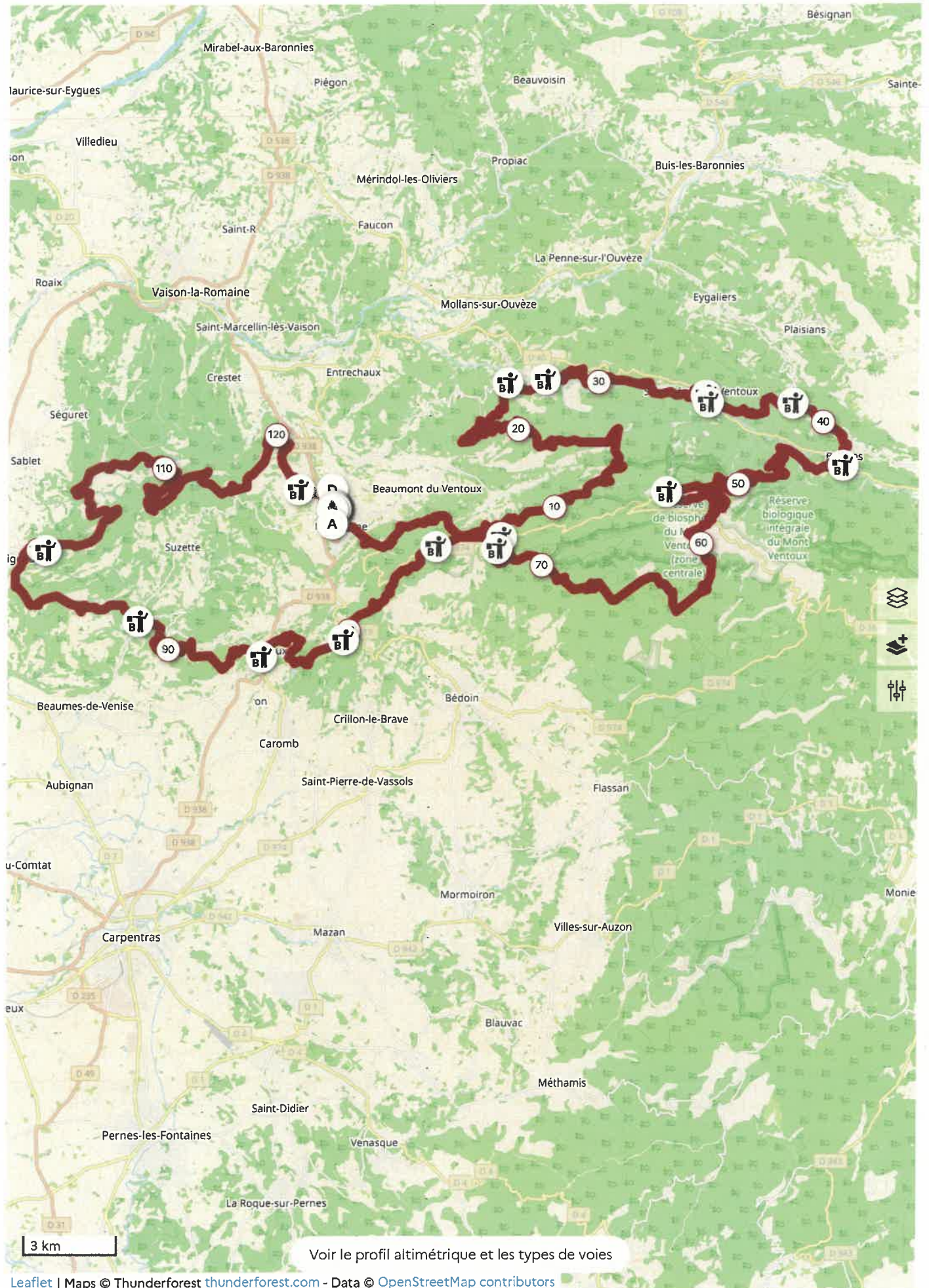
imprimer

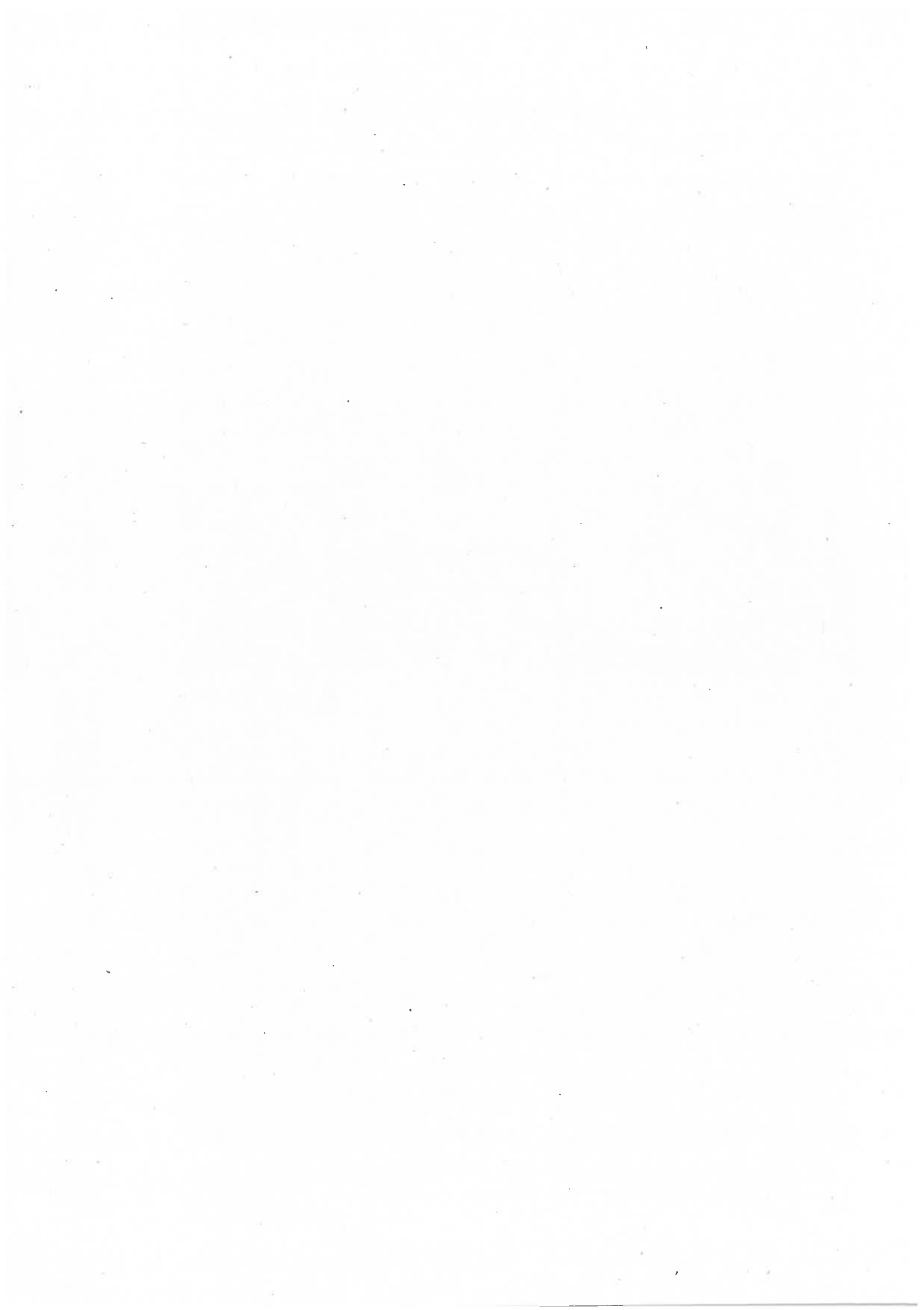
45 km



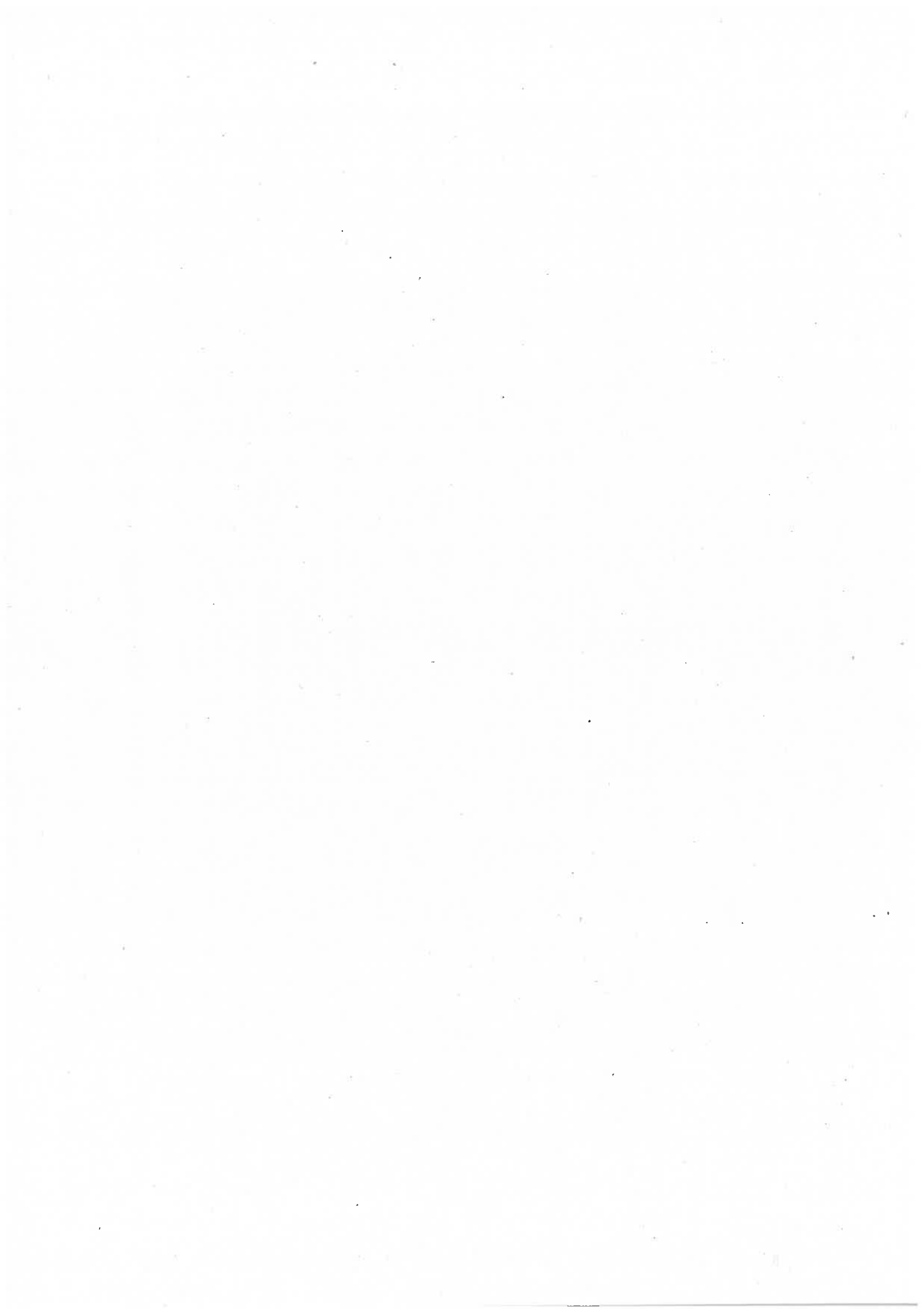
imprimer

125 km





Lieu		Horaires à partir du Samedi	Horaires 27K dimanche
Départ ==> grosseau	SIGNALEMENTS ROUTIERS	0h00 / 00h30 et 7h / 7h30	08h00 / 08h30
Gavoite	AGUILLEURS	0h10 / 1h et 7h10 / 8h10	08h10 / 09h30
St marguerite	SIGNALEMENTS ROUTIERS	7h00 / 8h45	
Col du comte	RAVITO LIGHT	1h / 2h30 et 8h / 11h30	
Rissas	RAVITO + AGUILLEURS	0H30 / 4H30 et 7h14 / 9h30	
Pont de Veaux	SIGNALEMENTS ROUTIERS	2h / 5h et 7h45 / 9h45	
Pont saint léger	SIGNALEMENTS ROUTIERS - RAVITO LIGHT - AIRE TRANSITION RELAIS	2h30 / 6h30 et 8h15 / 11h30	
Col FONTAUBE	SIGNALEMENTS ROUTIERS	3h / 7h30 ET 8h45 / 12h30	
Brantes	RAVITO	3h / 8h et 9h / 12h30	
Bas Brantes D40	SIGNALEMENTS ROUTIERS	3h15 / 8h30 et 9h / 13h	
Mt Serein	RAVITO - AIRE TRANSITIONS RELAIS	5H / 16H	
Sommel Ventoux	AGUILLEURS	6h / 18h	
Ramayette D974	SIGNALEMENTS ROUTIERS	7h30 / 21h30	
Seuil	AGUILLEURS	0h15 / 1h et 7h45 / 21h30	8h10 / 9h30
BRAMAFAN D974	SIGNALEMENTS ROUTIERS	7H45 / 21H45	8H10 / 9h45
Roucas di Pouares	SIGNALEMENTS ROUTIERS - RAVITO - AIRE DE TRANSITION RELAIS	7H45 / 22H30	8H / 10H30
Portail St Jean D974	SIGNALEMENTS ROUTIERS	9H10 / 22H30	8H15 / 10H15
Oratoire st Michel D938	SIGNALEMENTS ROUTIERS	9H15 / 23H	8h15 / 10h30
Col de la Chaîne	RAVITO	9H / 0H	8H45 / 12H
Trois Termes D19	SIGNALEMENTS ROUTIERS	8H10 / 18H45	
Barroux village	RAVITO	8H30 / 20H	
LAFARE	SIGNALEMENTS ROUTIERS	9H20 / 22H	
GIGONDAS	RAVITO	10H / 0H	
BAS SAINT AMAND	RAVITO LIGHT	11H45 / 3H	0H / 3H
PLAN DE LAVAL	SIGNALEMENTS ROUTIERS	10H / 6H	9H10 / 13H45
ARRIVEE	AIRE ARRIVEE	10H / 6H	9H30 / 13H30





LISTING DES SIGNALEURS USARE 38 - 2023

Mise à jour : 25/08/2023

* "Numero Permis" + * = Attente N° Permis officiel

IDENTIFIANTS							PERMIS DE CONDUIRE						
NOMS	Prénoms	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Téléphone	Mail	ADRESSE	CP	VILLE	Cat	N° Permis	Date Délivrance	Préfecture	
1	THUILLET	Christophe	09/03/1976	Bourgoin-Jallieu (38)	07 82 47 39 72	christoutheuillet38@gmail.com	1 Place de la Mairie	38390	Montalieu-Vercieu	B	19AP37156	29/08/1994	Isère (38)
2	GANDON	Henri	22/03/1974	Lyon 3ème (69)	06 17 96 80 92	gandonhenri438@gmail.com	3 Impasse des Bolestères	38118	Hières-sur-Ambly	B	20AW18606	21/09/1993	Isère (38)
3	RAMPON	Nathalie	18/04/1968	Lyon 2ème (69)	06 21 25 26 47	garrampoc@bdrmail.fr	1 Place de la Mairie	38390	Montalieu-Vercieu	B	860966110785	28/10/1987	Rhône (69)
4	GANDON	Johanny	19/08/2003	Bourgoin-Jallieu (38)	06 88 79 80 73	johny.gandon38@gmail.com	17 Rue de la Dentefière	38080	l'Isle-D'Abeau	B	22AV97704	12/10/2022	Isère (38)
5	BRUYANT	Wlfried	07/03/1995	Lyon 4ème (69)	07 86 90 66 96	wbruyant@gmail.com	34 Rue Arthur Rimbaud	38080	l'Isle-D'Abeau	B	16AL99902	20/05/2015	Isère (38)
6	VERDIER	Christophe	18/07/1977	Lyon (69)	06 77 12 91 20	zandeur38@gmail.com	4 Rue de Frémenville	38230	Charvieu-Chavagneux	B	980934301583		
7	BEAUME	Eric	11/06/1973	Lyon 7ème (69)	06 99 16 67 62	eric38450@gmail.com	24 Rue de la Vraie croix	38460	Crémieu	B	910238110399	26/07/1991	Isère (38)
8	DUPASQUIER	Léo	03/03/2003	Bourgoin-Jallieu (38)	06 78 39 96 88	l4.scavo.38@gmail.com	1102 Route de Chatreuse	38630	Les Avenières	B	21AH73413		Isère (38)
9	OLVIER	Julien	14/06/1987	Bron (69)	06 11 18 24 79	olvierjulien@gmail.com	104 Rue Leon Blum	69100	Villeurbanne	B	20A121074	23/11/2005	Rhône (69)
10	VACHEY	Franck	11/08/1975	Voiron (38)	06 70 39 39 03	frank.vachey@orange.fr	6 Impasse Jacques Brel	38090	Villefontaine	B	940338101298	11/10/1994	Isère (38)
11	VERNUCCI	Benjamin	17/06/1999	La Tronche (38)	06 23 32 84 86	benjamin.vernucci@gmail.com	400 Route de Cauchie	38630	Corbellin	AM	15AE94839	07/03/2015	Isère (38)
12	DELPLACE	Tiphaine	14/06/1989	Lans (62)	07 61 62 66 29	tiphaine.delplace2@gmail.com	26 Rue des Provinces	38230	Charvieu-Chavagneux	/	/	/	/
13	GANDON	Emeraude	17/02/2006	Bourgoin-Jallieu (38)	06 68 76 99 90	emeraudegandon239@gmail.com	3 Impasse des Boissetes	38118	Hières-sur-Ambly	AM	21AJ54034	31/05/2021	Isère (38)
14													
15	D												
16	DJAOUCHI	Karim	17/08/1973	Bourgoin-Jallieu (38)	07 77 33 27 71	karim38460@gmail.com	1 Rue des Crozes	38118	Hières-sur-Ambly	B	21AE71813	16/03/2021	Isère (38)
17	TRIPPIER-MONDANCIN	Thomas	02/07/2001	Voiron (38)	06 48 99 84 81	thomas.trippier@gmail.com	289 chemin de l'île rose	38340	Voreppe	B	22AG07399	02/07/2019	Isère (38)
18	GOTTI	Grégory	28/04/1985	Mont-Saint-Aignan (76)	06 34 84 41 28	g.gotti21@gmail.com	51 Rue du Brull	38350	La Mure	B			
19	JACOB	Dany	21/09/2001	Déolines-Charpeu (69)	06 81 76 24 84	dany.jac21@gmail.com	16 Rue des Provinces	38230	Charvieu-Chavagneux	B	230138100566*		Isère (38)
20													
21													
22													
23													
24													
25													
26													
27													
28													

SECRETARIAT USARE 38
 SECRETARIAT USARE 38
 @GMAIL.COM
 TEL: 07 64 07 18 46

LISTING DES SIGNALEURS POTENTIELS C.C.A PERMIS 2024

D:\Mes documents\Personnel\11 Areyr CCA Club Clobiste Annonay\2021 Activité du Club

IDENTIFIANTS							PERMIS DE CONDUIRE				
NOMS	Prénoms	Date de Naissance	Lieu de Naissance	Téléphone	ADRESSE1	CP	VILLE	Cat	N° Permis	Date Délivrance	Préfecture
1	BAYON	Jacky	04/10/1970	Annonay 07	06 09 03 09 25	07100	Boulieu	B	880401200309	05/10/1988	Privas 07
2	DESSEMOND	Jean-Louis	02/02/1960	Annonay 07	06 81 59 58 40	07430	Davezieux	B	780307200742	15/09/1978	Privas 07
3	DOURLEN	Alain	04/12/1959	Avignon 84	06 01 94 27 24	07430	Saint Clair	B	771130202065	05/04/1978	Nîmes 30
5	BONNET	Marie Laure	14/07/1967	Valence 26	06 49 29 53 27	07430	Saint Clair	B	901007201004	27/12/1991	Privas 07
6	ROTHE	René	17/04/1948	Villeneuve de Dore 07	06 10 66 64 61	07100	Annonay	B	28928	09/12/1966	Privas 07
7	SEUX	Marie Claude	25/09/1956	Annonay 07	06 13 42 21 54	07100	Annonay	B	77835	03/05/1977	Privas 07
8	GERRY	Olivier	24/07/1971	Annonay 07	06 65 66 87 09	07340	Champagne	B	890307200453	09/11/1989	Privas 07
9	POINAS	Bruno	12/01/1965	St Vallier 26	06 44 83 04 96	07430	Davezieux		0		
10	BRUYERE	Gael	09/08/2000	Annonay 07	06 22 27 65 80	07370	Sarras	B	19AJ26622	21/03/2019	Privas 07
11	BRUYERE	Cyrille	17/03/1972	St Vallier 26	06 34 39 20 23	07370	Sarras	B	15AL88511	12/06/2015	Privas 07

